

**Mardi 27 octobre à 9 h 15**  
**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION**  
**SOCIALE**  
**ET DE LA SANTÉ**  
**(M. le Ministre Prévot)**

Jean-Luc CRUCKE sur l'élargissement du pont des Trous et la consultation populaire tournaïsiennne

Jean-Luc CRUCKE sur le plan européen d'investissement et les opportunités de partenariat avec le secteur privé

Nicolas TZANETATOS sur le plan Hiver sur les routes wallonnes

Nicolas TZANETATOS sur la cartographie "bruit" du réseau routier wallon

Valérie DE BUE sur les dégâts causés par les manifestants lors de la grève du lundi 19 octobre 2015

Pierre-Yves JEHOLET sur les débordements observés lors des derniers mouvements de grève

Georges-Louis BOUCHEZ sur la programmation des travaux routiers et autoroutiers en Wallonie

François BELLOT sur le renforcement de la signalisation spécifique aux camions sur les autoroutes belges

Carine LECOMTE sur les enfants victimes de la route

Jenny BALTUS-MÖRES sur le passage des services de secours en cas d'embouteillages

Jenny BALTUS-MÖRES sur la rénovation du Grand Théâtre de Verviers

Olivier DESTREBECQ sur l'avenir du Triage-Lavoir de Péronnes-lez-Binche

Georges-Louis BOUCHEZ sur la stratégie de restauration et de valorisation du patrimoine industriel wallon

Carine LECOMTE sur les arrêts cardiaques

Nicolas TZANETATOS sur les communautés thérapeutiques pour personnes toxicomanes

Nicolas TZANETATOS sur l'adjudication du marché visant l'étude relative au futur régime des allocations familiales

Philippe DODRIMONT sur le rôle de la Région par rapport aux actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques

Nicolas TZANETATOS sur le plan Grand Froid 2015-2016

Philippe DODRIMONT sur la fermeture du camping de Brugelette

Nicolas TZANETATOS sur le soutien à la Ligue Handisport Francophone

Virginie DEFRANG-FIRKET sur le Plan autisme

Valérie DE BUE sur le Plan autisme

Valérie DE BUE sur le projet "Sour'dimension"

Jean-Luc CRUCKE sur la révolution dans le partage public-privé des lits en maisons de repos

Christine DEFRAIGNE sur le volontariat

Georges-Louis BOUCHEZ sur les structures organisant les cours de français pour les primo-arrivants

**Jean-Luc Crucke, sur "Les Voies Hydrauliques torpillent la consultation populaire tournaisienne"**

L'avis de la population tournaisienne mettra-t-elle en péril des compensations de 12 millions d'euros pour l'élargissement du Pont des Trous ? Le ministre a-t-il avisé les autorités communales ? Telle étaient les questions posées au Ministre lors de la dernière séance plénière.

En soutenant la position de son directeur général, le Ministre n'a-t-il pas l'impression de brimer les citoyens dans leur expression la plus légitime ?

Pourquoi sa formation politique fut-elle à l'initiative de cette consultation si elle savait que le choix des concitoyens était muselé ?

Comment expliquer que un choix oppose des Tournaisiens empirera une perte de subsidiation et un bouleversement complet des travaux liés au canal Seine-Europe ? Qu'est ce qui permet précisément et objectivement au Ministre et au Directeur Général des Voies Hydrauliques de l'affirmer ? Le point peut-il être fait sur l'évolution actuelle du dossier et un échéancier peut-il être avancé ?

**CRUCKE Jean-Luc, sur le plan européen d'investissement et les opportunités de partenariat avec le secteur privé.**

Comment concilier le plan Juncker, principalement destiné au secteur privé, avec les projets du gouvernement wallon, puisqu'il ne sera pas possible d'activer les milliards d'euros disponibles pour un investissement qui relève de la stricte action publique ?

Comment encore déposer des projets porteurs pour la Wallonie dans ce contexte, en tenant en outre compte de la norme SEC2010 ?

Faut-il redéfinir le périmètre de l'action publique ?

N'est-ce pas la seule voie pour que des projets répondant à des besoins publics mais impossibles à porter par le budget wallon soient pris en compte dans le plan Juncker ?

Le véhicule de certains investissements ne doit-il tout simplement pas être le secteur privé ?

N'est-ce pas à cette condition que la Wallonie saisira pleinement cette opportunité ?

Quels champs de l'action publique, bien que répondant à des exigences déterminées par le pouvoir politique, peuvent entrer dans cette logique pour pouvoir en parallèle démultiplier l'action publique en mobilisant tous les fonds disponibles, dont le plan Juncker ?

Qu'en serait-il des voies navigables, exemple d'ailleurs cité dans les réunions avec la BEI ou la Commission ? Après tout, ne peuvent-elles pas être concédées à un opérateur privé qui, ce faisant, activerait les fonds européens et supporterait le risque de l'investissement (écluses, élargissement, dragage,...) en contrepartie d'une concession ?

Les pouvoirs publics n'ont-ils pas à y gagner aussi, en libérant des fonds pour d'autres politiques et en démultipliant les effets positifs des investissements ?

Quelles collaborations avec le secteur privé verront le jour pour augmenter l'impact du plan Juncker ?

## **Nicolas Tzanetatos sur le plan hiver sur les routes wallonnes**

L'hiver est proche, les températures vont repasser sous les zéros degrés apportant leurs lots de complications sur nos routes. Chaque année la Région prévoit un plan hiver permettant d'anticiper plus ou moins bien les situations de crise causées par les conditions climatiques.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous présenter les grandes lignes de ce plan pour l'hiver 2015-2016 ? Nous préciser le budget qui sera consacré à ce plan hiver ? Enfin Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous présenter le bilan du plan hiver 2014-2015 ?

## **Nicolas Tzanetatos sur la cartographie « bruit » du réseau routier wallon**

Il y a un an je vous interrogeais sur l'installation d'un dispositif anti bruit plus complet sur le tracé du R9 à Charleroi. Vous me répondiez que ce n'était pas prévu au budget des travaux en cours et que, suite à deux directives européennes, une cartographie « bruit » du réseau routier wallon devait être réalisée pour deux types de voiries :

- Celles de plus de six millions de véhicules par an dont le R9 fait partie
- Celles situées entre trois et six millions de véhicules par an.

Je vous cite : « Cette cartographie, additionnée à divers critères, tels que la densité de population autour des voiries concernées, permettra d'établir une liste des sites d'actions à traiter acoustiquement qui seraient alors répartis en trois catégories de priorités ».

Un an après, pouvez-vous me dire Monsieur le Ministre si ce travail de cartographie a débuté ? Si oui pouvez-vous nous dire dans quel délai on peut espérer connaître les résultats de ce travail ? Enfin Monsieur le Ministre est-il réalisé par vos services ou est-il sous-traité ?

**Valérie DE BUE, sur les dégâts causés par les manifestant  
lors de la grève du lundi 19 octobre**

Nous avons tous vu le sabotage et la dégradation de plusieurs endroits de Wallonie, notamment sur la E40. Ces actes sont, comme vous l'avez indiqué, inacceptables et doivent être sanctionnés.

Avez-vous pu faire le tour de toutes les dégradations? Avez-vous pu les chiffrer en terme de réparation mais aussi sur les retards que cela va engendrer au niveau des travaux? Avez-vous bien déposé plainte? Si oui, quelle procédure a été mise en place? Qui sera reconnu coupable et quand espérez-vous avoir du nouveau concernant cette plainte?

## **Pierre-Yves Jeholet sur les débordements observés lors des derniers mouvements de grève**

Lundi dernier a été marqué par des mouvements de grève. Si le droit de manifester et de se mettre en grève est tout à fait légitime, cette liberté a des limites définies par les lois et règlements. Bloquer des autoroutes et des voies d'accès, brûler des pneus et autres objets sur des voies publiques, pénétrer sur des propriétés privées et les saccager, ne pas se concerter avec les forces de l'ordre et les autorités sur les actions à mener fait que la frontière entre la zone de droit et de non-droit a été franchie suscitant indignation mais aussi peur parmi les citoyens non concernés.

Lorsqu'une organisation syndicale prévoit une telle action, elle la prépare, l'organise et veille à limiter au maximum les débordements. Le contraire conduirait à l'anarchie. Pourtant, lundi dernier, les troupes n'ont pas été tenues. Aucun Bourgmestre des entités concernées n'a réagi pour rétablir l'ordre arguant que toute intervention aggraverait la situation. On a donc laissé faire. On croit rêver ! Quelle liberté les grévistes disposent-ils en plus que les citoyens pour contrevenir aux lois ? Endosser une chasuble syndicale permet-il tout ? Que reste-t-il du droit au travail ? Cautionnez-vous cette fracture de plus en plus évidente entre des citoyens contestataires qui veulent se faire entendre quel qu'en soit le prix et des citoyens qui ne souscrivent pas à ces actions et souhaitent travailler et circuler ?

Quelle attitude la Région wallonne prendra-t-elle à l'égard de ces expressions incontrôlées et volontairement incontrôlables ? Une estimation des dégâts a-t-elle été faite ? La Wallonie va-t-elle se constituer partie civile et poursuivre systématiquement toute dégradation perpétrée à l'encontre de ses biens ? De quels moyens dispose-t-elle concrètement ? Comme le suggère un Ministre wallon, ne faudrait-il pas se poser la question de la responsabilité juridique des syndicats ?



**M. BOUCHEZ, sur « la programmation des travaux routiers et autoroutiers en Wallonie »**

Les nombreux travaux routiers et autoroutiers en Wallonie sont nécessaires étant donné la qualité médiocre, voire très médiocre, de certains tronçons. Cependant, ces travaux génèrent parfois de nombreux embouteillages qui coûtent tous les jours 600.928 euros à la société belge, d'après une étude du département « Transport & Mobility » de la KUL. En outre, avec la création d'embouteillages importants, l'accès à certains événements, commerces, entreprises peut être fortement limité voire bloqué pour une période plus ou moins longue. Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer la tendance des embouteillages sur les routes et autoroutes wallonnes ? Est-elle à la hausse ou à la baisse ?

Monsieur le Ministre peut-il nous indiquer la procédure de programmation des travaux autoroutiers et autoroutiers en Wallonie ? Qui est compétent parmi le SPW, la SOFICO et la SWRT ? Quelle concertation est mise en place avec les communes et zones de police concernées ? Monsieur le Ministre est-il particulièrement attentif aux impacts générés par la programmation des travaux routiers et autoroutiers qui coïncident parfois avec la tenue de grands événements pour notre Région ?

Quelle est l'ambition de Monsieur le Ministre en matière de réduction des embouteillages générés par cette phase intensive de travaux ? Estime-t-il qu'une programmation peut-être mieux coordonnée permettrait de diminuer la pression sur les automobilistes et la création de files interminables ?

## **François BELLOT sur le renforcement de la signalisation spécifique aux camions sur les autoroutes belges**

Selon la législation belge, il est formellement interdit aux camions de plus de 7,5 tonnes de dépasser par temps de pluie. Cependant, et étant donné qu'il s'agit d'une spécificité belge, beaucoup de camionneurs étrangers ne respectent pas cette réglementation, par oubli ou confusion, et prennent parfois beaucoup de risques dans leurs dépassements. Le nombre d'accidents de la route impliquant des camions en atteste formellement...

Selon l'IBSR, le problème vient principalement du fait que les camionneurs étrangers n'ont aucun moyen de savoir, en entrant sur le territoire belge, que cette disposition du code de la route existe.

Dès lors, envisagez-vous de placer à l'entrée du territoire belge des panneaux de signalisation rappelant aux camionneurs étrangers l'interdiction de dépasser par temps de pluie pour les camions de plus de 7,5 tonnes ?

Par ailleurs, aucun camion ne peut dépasser hors agglomération sur des routes à moins de 3 bandes, et ce par tout type de temps. La législation étant inversée dans la plupart des autres pays européens, pensez-vous renforcer l'information de notre réglementation via des panneaux F109 sur les autoroutes à deux voies?

Une harmonisation des règles belges avec celles de l'Europe est-elle à l'étude ?

## **Carine Lecomte, sur la sécurité routière des enfants.**

Chaque jour, dans le monde, sur le chemin de l'école, 500 enfants perdent la vie dans un accident de la circulation. Afin de sensibiliser le public à cette problématique, un clip choc a été réalisé par Luc Besson pour le compte de la Fédération Internationale de l'Automobile.

Deux facteurs principaux expliquent ce chiffre éloquent. D'une part, l'enfant est un usager de la route vulnérable : faible vision d'ensemble de la situation, conscience insuffisante des dangers,... et d'autre part, les automobilistes par leur comportement peuvent-être la cause des accidents. En 2012, une étude de l'IBSR révélait ainsi que seuls 10% des conducteurs respectent la vitesse maximale autorisée en zone 30.

Monsieur le Ministre, je souligne la pertinence d'une récente campagne de sensibilisation à la sécurité routière telle que « Gaff' à la route ». Organisée dans l'enseignement secondaire, cette action soutenue par la SOFICO et l'AWSR a notamment abouti à une campagne d'affichage sur 300 panneaux stratégiques des axes routiers et autoroutiers nationaux.

Cependant, selon une enquête de l'IBSR de 2012, parmi les piétons, la catégorie d'âge dans laquelle on recense le plus de victimes de la route est la «5-9 » ans (plus de 60 victimes pour 100.000 habitants en 2012). Suivent de façon dégressive les tranches 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans.

Des campagnes de sensibilisation adressées aux automobilistes, concernant ce public spécifique que sont les enfants usagers de la route, sont-elles prévues par votre département ?

Combien de zones 30 intelligentes sont actuellement installées en Région wallonne ? Une évaluation de ce dispositif a-t-elle déjà eu lieu ? Dans l'affirmative, quels sont les résultats ? Quels critères déterminent les sites où sont installées des zones 30 intelligentes ?

Disposez-vous de chiffres sur les morts accidentelles d'enfants sur le chemin de l'école en Région wallonne ?

## **Jenny Baltus-Möres, sur les passages pour les services de secours en cas de bouchons**

Je me réfère à une campagne qui a été menée en Allemagne. Beaucoup d'automobilistes ne savent pas comment se comporter en cas de bouchons, afin de créer un passage pour les services de secours. En effet, tout le monde sait comment se positionner sur une autoroute à deux bandes mais pratiquement personne ne sait quand on se situe sur la bande du milieu d'une autoroute à trois voire à quatre bandes. La campagne démontre ainsi par des visuels le bon comportement en cas de gyrophares et de sirènes.

Monsieur le Ministre, n'envisageriez-vous pas de mettre en place une campagne afin de sensibiliser la population à se positionner de manière adéquate le plus rapidement de façon à ce que les services de secours puissent passer en cas de bouchons ? Comme vous le savez parfaitement, le fait d'avoir un passage pour les services de secours peut s'avérer décisif pour la vie des victimes.

## **Jenny Baltus-Möres, sur la rénovation du Grand-Théâtre de Verviers**

Je reviens vers vous au sujet du délabrement du Grand-Théâtre de Verviers. Comme vous le savez, au mois de juin une moulure de 7 mètres pesant environ 10 kilos s'est détachée du plafond du foyer du théâtre. Depuis, le Grand-Théâtre n'est évidemment plus accessible au public, et les représentations sont donc déplacées dans d'autres salles verviétoises moins prestigieuses.

Cet incident marquant n'est que la conséquence d'une dégradation progressive depuis de nombreuses années. C'est ainsi que dans le cadre de l'appel à projets du fond FEDER 2014-2020, la ville de Verviers a soumis le projet de rénovation du Grand-Théâtre au Gouvernement wallon, qui ne l'a malheureusement pas retenu.

Par ailleurs, les quatre grands partis traditionnels présents sur les bancs du conseil communal verviétois soutiennent la rénovation de ce bâtiment d'exception. Une union sacrée existe bien autour de ce beau projet. De plus, pour rappel, ce qui était la majorité communale prévoyait de rénover et sauvegarder les éléments patrimoniaux du Grand-Théâtre. Cela concernait donc la totalité de l'infrastructure à l'exception des équipements de scène, tels que le son et la lumière par exemple, qui seraient traités dans un deuxième temps.

Dès lors, en tant que Ministre en charge du Patrimoine, que comptez-vous concrètement faire pour la rénovation de ce bâtiment historique de la ville de Verviers cher à tous les Verviétois et Verviétoises ? Face à cet enjeu, je me permets de vous rappeler l'obligation légale qui incombe à la Région wallonne en matière de subvention des bâtiments classés.

## **Olivier DESTREBECQ sur l'avenir du Triage Lavoir de Péronnes-lez-Binche**

Construit en 1954, le triage-lavoir de Péronnes-lez- Binche fait parler de lui depuis sa fermeture en 1969.

Quelques travaux de rénovation extérieure ont été menés mais rien à l'intérieur (soit une surface de 12 000 m<sup>2</sup>). 11,6 millions d'euros, dont la moitié de subsides, y ont été investis.

En octobre 2014, le projet a repris pour la partie régie des bâtiments qui y aménage des réserves muséales dans un bâtiment juste à côté. Le gros œuvre fermé est achevé et la fin du chantier prévue pour juin 2016.

Concernant l'avenir du monument, la SA de droit public « Triage-Lavoir du Centre », s'étant assurée du bon déroulement du chantier à destination de la Régie des bâtiments, a décidé, lors de son dernier conseil d'administration de juin dernier, d'interpeller le Gouvernement wallon quant à la concrétisation de sa décision de principe de mai 2009, laquelle prévoyait une rénovation de l'intérieur du lavoir pour y accueillir l'Institut du patrimoine wallon, l'Ifapme et des surfaces à louer pour des activités économiques.

Vous avez été saisi officiellement du dossier en question pour la première fois en juin dernier.

Le calendrier de la Régie vous avait alors été confirmé et vous souhaitiez trouver une solution au regard de la réalité budgétaire. Une analyse plus en profondeur devait être menée en concertation avec la SA Triage-Lavoir du Centre.

Monsieur le Ministre, avez-vous rencontré vos collègues wallons sur ce dossier? Quelles sont les pistes que vous avez dégagées dans ce dossier? Par ailleurs, qu'en est-il de la concertation avec la SA Triage Lavoir du Centre? Un destin se dessine-t-il pour le lavoir? L'IPW et l'Ifapme s'y installeront-ils? A combien se chiffre le montant nécessaire afin de rendre ce site exploitable? Un budget sera-t-il dégagé en 2016 ou passera-t-il encore à la trappe?

**M. BOUCHEZ, sur « la stratégie de restauration et de valorisation du patrimoine industriel wallon »**

En mai dernier, vous m'annonciez avoir la volonté de participer davantage à la restauration ainsi qu'à la valorisation du patrimoine industriel wallon. Toutefois, les moyens budgétaires étant limités des choix stratégiques doivent être posés. Ainsi, quelle ligne entendez-vous suivre ? Allez-vous axer votre stratégie sur quelques sites emblématiques de l'histoire industrielle wallonne ? La restauration l'emporte-t-elle généralement sur une valorisation des sites en les transformant en musées, centres d'interprétation, lieux éducatifs etc. ? Des régions de Wallonie seront particulièrement mises en avant ou l'idée est-elle de sélectionner certains sites, les plus remarquables, pour chaque province ?

Monsieur le Ministre peut-il nous communiquer sa position ainsi que sa stratégie en matière de valorisation du patrimoine industriel wallon ? Sur la question particulière des chancres industriels, des objectifs existent-ils quant à leur suppression ? Le Plan Marshall y travaillera-t-il également ?

## **Carine Lecomte, sur les arrêts cardiaques.**

En Belgique, 15.000 personnes décèdent chaque année d'un arrêt cardiaque. Au Grand-Duché du Luxembourg, on dénombre 400 arrêts cardiaques par an avec un taux de « récupération » des victimes de l'ordre de 4%. Dans les pays anglo-saxons, ce taux varie entre 20 à 40% !

Lorsqu'un accident cardiaque se produit, il est nécessaire d'intervenir rapidement. Selon le Conseil Belge de la Réanimation, des gestes simples pourraient éviter 30 % des décès. Comme une large majorité de ces accidents cardiovasculaires se produisent en dehors du cadre hospitalier, une réanimation cardio-pulmonaire par un témoin, par un proche permettrait de multiplier les chances de survie de la victime par deux ou trois.

Pour pouvoir intervenir de manière adéquate, le témoin d'un arrêt cardiaque doit être formé. Ainsi, des cours de premiers secours permettant au citoyen d'apprendre ces « gestes qui sauvent » combinés à la multiplication de défibrillateurs dans l'espace public augmenteraient sensiblement les chances de survie de la victime.

Avez-vous des chiffres quant au nombre de victimes d'arrêts cardiaques en Région wallonne ? Dans l'affirmative, quel est le « taux de récupération » face à ces accidents cardiovasculaires ?

Une politique spécifique consistant à promouvoir conjointement l'initiation à l'utilisation de défibrillateurs et la formation aux premiers secours est-elle envisageable ?

A l'instar du soutien accordé aux clubs sportifs en Région wallonne et en Fédération Wallonie-Bruxelles, des aides spécifiques aux communes et aux provinces, pour la mise à disposition de défibrillateurs dans les lieux publics sont-elles prévues ? Disposez-vous d'un cadastre sur la présence de défibrillateurs dans la sphère publique en Région wallonne ?



## **Nicolas Tzanetatos sur les Communautés thérapeutiques pour personnes toxicomanes**

Les Communautés thérapeutiques accueillent des personnes consommant des drogues illégales, des médicaments, de l'alcool ou certains produits psychoactifs. Ils proposent différents types de suivis ambulatoires ou résidentiels pour se sevrer, se défaire d'une addiction et permettre une meilleure insertion sociale.

Ces Communautés ont pour vocation d'accompagner des personnes ayant des comportements de dépendance aux drogues dans un processus d'apprentissage basé sur l'expérimentation et l'entraide afin qu'elles puissent devenir autonomes et se réinsérer en société. Ces structures sont donc indispensables pour aider les personnes en situation de dépendance à se sortir du terrible engrenage de la drogue.

En Belgique près de 60.000 personnes sont héroïnomanes. Sans parler des addictions aux autres drogues, il est facile de comprendre que le secteur est confronté à un problème de taille : celui du nombre de places d'accueil disponibles. Pouvez-vous Monsieur le Ministre nous donner le détail du nombre de places d'accueil disponibles en Communauté thérapeutique en Wallonie ?

La DPR énonce une série d'intentions du gouvernement en termes de déploiements de dispositifs visant à aider les personnes souffrant de dépendance aux drogues dures. Pouvez-vous nous dire Monsieur le Ministre s'il est prévu que de nouvelles places soient ouvertes ? Avez-vous pu avoir des échanges avec le secteur à ce sujet ? Si de nouvelles places sont ouvertes, le seront-elles dans des structures existantes ?

**Nicolas Tzanetatos sur l'adjudication du marché visant  
l'étude sur le futur régime des allocations familiales**

Vous avez décidé de commander, via un marché public de service, une étude sur le futur modèle de fonctionnement des allocations familiales en Wallonie. Ce marché a d'ailleurs été attribué il y a peu par vos services.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous détailler plus précisément sur quoi portait ce marché ? Nous préciser les objectifs qui ont été repris dans le cahier des charges ? Ce cahier des charges est-il consultable ? Le montant de 175.000 € évoqué initialement pour cette étude est-il toujours d'actualité ? Enfin Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire dans quels délais cette étude sera réalisée et surtout nous en dire plus sur la manière dont cette dernière sera utilisée par la suite ?

**Philippe Dodrimont, sur le rôle de la Région par rapport aux actions provinciales favorisant l'accueil et l'intégration des candidats réfugiés politiques**

En parallèle à FEDASIL, Croix Rouge, Caritas, communes et CPAS, la Province de Liège a décidé d'organisation des actions dans le cadre de l'accueil et l'intégration des demandeurs d'asile situés sur son territoire.

Les actes de la Province étant sous tutelle régionale, j'aimerais connaître le regard que porte la Région sur ces actions provinciales ? Les autres provinces wallonnes ont-elles aussi développé un plan d'aides aux réfugiés ? La Région a-t-elle également décidé de s'inscrire dans cette démarche d'aide aux réfugiés ? Comment organisez-vous la coordination entre les initiatives régionales, provinciales et locales ?

Disposez-vous d'un cadastre de l'offre en termes de cours de français-langue étrangère (nombre de places, de formateurs, durée des listes d'attente, délai moyen d'apprentissage...) ? L'offre est-elle répartie de manière homogène sur le territoire wallon ? Disposez-vous d'une estimation du nombre de primo-arrivant présent sur le territoire wallon, n'ayant pas eu accès à cette offre ? Quels ajustements à cette offre seront nécessaires pour répondre à la demande dans le cadre d'un parcours enfin obligatoire ? Qu'en est-il des cours de citoyenneté à ces différents égards ? De la même manière, qu'en est-il également de l'insertion socio-professionnelle ?"

## **Nicolas Tzanetatos sur le plan grand froid 2015-2016**

Les températures qui diminuent nous rappellent que l'hiver est à nos portes. Les centres d'accueil vont à nouveau être pris d'assaut et les différents relais sociaux de Wallonie vont à nouveau connaître un pic d'activité au cours des mois qui viennent.

Quelle évaluation faites-vous des plans précédents ? Quelles corrections seront apportées ?

Pouvez-vous dès lors Monsieur le Ministre nous les présenter dans le cadre de votre plan grand froid pour l'hiver 2015-2016 ? Peut-on espérer voir de nouvelles places d'accueil être ouvertes ? Si oui combien et dans quelles villes ? Des moyens financiers supplémentaires seront-ils dégagés pour renforcer les équipes afin que ces dernières puissent assumer les autres missions relevant des plans hiver ? Pouvez-vous nous dire quel budget sera alloué à ce plan pour l'hiver 2015-2016 ?

## **Philippe Dodrimont, sur la fermeture du camping de Brugelette**

En vue de proposer des solutions d'hébergement à ses visiteurs, Pairia Daiza vient d'acquérir quatre nouveaux lieux dont un camping de 15 hectares situés à 3 km du parc. Une décision qui met dans l'embarras, et c'est un euphémisme – certains résidents permanents du camping. Si les 18 personnes doivent quitter les lieux pour fin août 2016, plusieurs d'entre eux n'ont aucune solution alternative de relogement ; un loyer d'un logement social leur paraissant même hors de portée.

Avez-vous pris connaissance de cette problématique ? Combien de personnes sont réellement sans solution de relogement ? Quelle solution pouvez-vous apporter à ces résidents actuellement totalement démunis ? Avez-vous déjà entrepris des démarches, pris des contacts avec les autorités locales et les associations actives dans la cohésion sociale ?

## **Nicolas Tzanetatos sur le soutien à la Ligue Handisport Francophone**

La Ligue Handisport Francophone a pour vocation, entre autres choses, de favoriser la création et le développement de structures qui proposent des activités sportives aux personnes en situation de handicap. Elle regroupe pas moins de 1160 membres répartis dans 42 cercles avec la possibilité de pratiquer 26 sports différents sur le territoire de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Cette brève présentation n'est peut-être pas nécessaire étant donné que vous avez déjà reçu de nombreuses demandes de soutien de la part de la Ligue. Ces dernières concernaient le financement de campagnes de promotions et de projets en collaboration avec les centres de revalidation. Malheureusement vous avez répondu par la négative à chacune de ces demandes. Vous qui vous déclarez toujours aussi sensible à la cause de la personne handicapée, pouvez-vous nous détailler les raisons qui ont justifié ce refus ? Il est certain que la Ligue dépend de votre collègue Ministre des sports mais ne pensez-vous pas qu'en tant que Ministre de l'action sociale vous avez également un rôle à jouer pour soutenir ces projets ?

Au-delà d'un manque de soutien vous avez-même décidé de réduire de 5.000 à 3.000 € la subvention accordée jusqu'ici et depuis 2010 à la Ligue pour la publication de son magazine trimestriel. Economie anecdotique pour la Région mais lourde de conséquences pour la Ligue. Pouvez-vous nous détailler les raisons qui vous ont poussé à réduire cette subvention ? Enfin Monsieur le Ministre, la Ligue doit-elle s'attendre à ce que la subvention soit maintenue à la baisse en 2016 ?

## **Virginie Defrang-Firket, sur le plan autisme**

Le 19 octobre dernier, le Groupe d'Action dénonçant le manque de place pour personnes handicapées de grande dépendance (GAMP) organisait un sit-in devant votre cabinet.

Le 2 avril 2015, vous annonciez un plan autisme en grande pompe dans la presse.

Sept mois plus tard, rien de concret n'est pourtant proposé aux parents.

Où en êtes-vous dans la préparation de votre plan autisme ?

Qu'avez-vous annoncé aux parents ? Quels engagements avez-vous pris et avec quel calendrier ?

Comment votre plan sera-t-il agencé par rapport à celui de votre homologue de l'éducation et de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Doit-on parler d'un ou deux plans autisme ?

Depuis avril, avez-vous dégagé des pistes budgétaires pour le plan autisme annoncé ?

De quel budget disposerez-vous pour mettre vos promesses en place ?

## **Valérie DE BUE sur le plan autisme**

En 2013, la Belgique a été condamnée pour carence de solutions d'accueil par le Comité européen des Droits sociaux en ce qui concerne les personnes handicapées de grande dépendance. Le Plan Grande Dépendance a été annoncé par la Région Wallonne est resté lettre morte depuis la nouvelle législature.

Vous avez annoncé un plan autisme le 2 avril dernier mais il ne s'agit là que de bonnes intentions. À l'heure actuelle, les parents d'enfants autistes sont obligés de payer de leur poche l'éducation de leurs enfants car les bonnes pratiques recommandées par le KCE ne sont pas assez présentes dans les services subsidiés.

Où en est-on aujourd'hui de la réalisation du plan autisme ? Vous parlez d'identification des besoins et d'évaluation des services. Où en sont ces études et évaluations ? Peut-on connaître les résultats et les mesures qui seront mises en places ? Avez-vous un agenda ? Si ces études ne sont pas encore terminées, faudra-t-il attendre les résultats pour voir des choses se mettre en place en vue d'améliorer la prise en charge des personnes autistes et de leur famille ?

En quoi avez-vous mieux soutenu la plateforme "Annonce de handicap"?

Comment avez-vous renforcé et étendu les solutions de "répit"?

Quelles solutions coordonnées et complémentaires à la prise en charge des jeunes autistes dont les difficultés se trouvent souvent au croisement de différents acteurs comme l'Awiph ou l'ONE avez-vous trouvées?



## **Valérie DE BUE, sur Sour'dimension**

J'aimerais vous questionner à propos d'un projet lancé par une de vos collègues: le projet Sour'dimension.

Ce projet était, à la base, financé par la Région wallonne et sa ministre de l'action sociale. Le principe? Si des personnes rencontrent des problèmes d'audition, si des personnes sont sourdes profond et qu'elles ne communiquent qu'en langue des signes, etc... Sour'Dimension les aide dans leur quotidien. Qu'il s'agisse d'une aide téléphonique, d'une demande d'information ou d'un soutien administratif, le service Sour'Dimension s'adapte au besoin et à la demande.

Ce service a été complètement repris par la Province du Brabant wallon car la Région n'a plus voulu poursuivre l'aide accordée.

Des citoyens viennent de plusieurs provinces car ce service n'existerait pas ailleurs ce qui devient difficile à supporter pour la Province.

Pourriez-vous me dire si des services similaires existent dans d'autres provinces? Est-il dans vos intentions de venir en aide à la Province du Brabant wallon dans ce projet? Pourquoi avoir arrêté le financement et quelle alternative a été proposée par la Région au moment où elle a décidé d'arrêter de collaborer avec ce projet?

## **Jean-Luc Crucke, sur "La révolution dans l'équilibre public-privé des homes"**

Comme le précisait récemment le Ministre, dans un journal du 16 octobre, les lits au sein des homes wallons sont partagés selon une clé répartie entre privé/associatif et public.

La disette des finances publics ne permet plus de maintenir cet équilibre et l'ouverture plus large au privé est clairement annoncée, les besoins liés à la démographie le justifiant encore davantage.

Le Ministre peut-il préciser le contenu de la réforme et le calendrier ?

Dans l'attente d'un texte de loi, des dérogations peuvent-elles être attribuées afin de ne pas ralentir l'évolution des dossiers, tout en répondant à la philosophie du Ministre ? Sous quelles conditions ?

Le Ministre annonce également une révision des normes afin de revenir à une logique plus rationnelle, tout en garantissant la qualité du service. Peut-il être plus explicite ?

## **Christine Defraigne sur le volontariat**

Ce 20 octobre, la presse relaye les chiffres relatifs au volontariat. Et ce n'est pas rien !

En effet, en Belgique, il y aurait 1,8 million de personnes bénévoles – ce qui représenterait 220 millions d'heures de travail/an, soit 4,1% du volume de travail salarié annuel. Qu'en est-il de la situation en Wallonie ? Quels sont les chiffres relatifs à notre Région ?

Que pensez-vous de cette situation ? Comptez-vous prendre des mesures à ce propos pour encourager le volontariat ?

Au niveau des chiffres, il semblerait que les personnes bénévoles les plus actives soient celles de la tranche des 40-49 ans. Est-ce pareil en Wallonie ?

Que traduisent ces chiffres ?

**M. BOUCHEZ, sur « les structures organisant les cours de français pour les primo-arrivants »**

Une enveloppe budgétaire est prévue pour les cours de français obligatoires destinés aux primo-arrivants. Sur la méthode, comment Monsieur le Ministre entend-il la répartir sachant que de nombreuses ASBL proposent déjà aujourd'hui des aides et des formations à destination des primo-arrivants ? Envisage-t-il de les répartir dans les communes accueillant les centres FEDASIL ou de la Croix rouge de manière à intervenir dès l'obtention du statut de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire ? Des synergies seront-elles mises en place avec les structures existantes de formation proposant des cours de français pour rationaliser les coûts ? Ou bien, l'idée est-elle d'établir des structures autonomes ?

Qu'en est-il de la répartition équitable de l'offre sur le territoire wallon ?